Allevard
LES BAINS

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 28 mars, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Yannick BOVICS, Françoise TRABUT, Andrée JAN, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Sophie BATTARD, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Martine KOHLY pouvoir à Patrick MOLLARD, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 10/2025 – Compte administratif 2024

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Monsieur le Maire ne participe pas au vote de cette délibération, et sort de la salle

Comme le compte de gestion, dressé par le Comptable public, Monsieur le Maire doit également dresser annuellement un acte administratif retraçant l'ensemble des dépenses et recettes correspondant à l'exécution du budget principal. Il s'établit comme suit :

			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 173 713,66	G	7 833 757,36
	Section d'investissement	B	22 835 717,52	H	22 248 794,30
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	884 295,55 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	548 342,89 (si excédent)
			=		=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	=A+B+C+D	29 009 431,18	=G+H+I+J	31 515 190,10

Le compte administratif étant identique au compte de gestion dressé par le Trésorier principal et présentant le même résultat pour l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte administratif 2024 (voir pièce jointe) du budget principal dont les résultats sont les suivants :

✓ Résultat global 2024 de la section de fonctionnement : + 2 544 339.25 €
✓ Résultat global 2024 de la section d'investissement : -38 580.33 €
✓ Résultat global de clôture 2024 : + 2 505 758.92€

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Sidney REBBOAH, Maire, s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Andrée JAN

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Sidney REBBOAH

MAIRIE D'ALLEVARD (Isère)